

COMPTE-RENDU
DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 12 JUN 2017

L'an deux mil dix-sept, le douze juin à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-MARTIN DES TILLEULS, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Emmanuel AUVINET, Maire.

Date de convocation : le 06 juin 2017

PRESENTS : MMES GUINAUDEAU, MAUDET, BOCHEREAU, BREMAUD, AUVINET, GATE, PERRAUD

MM. FONTENIT, GUITTON JF, AUGEREAU, LANDREAU, VALLEE, AUVINET Y., GUITTON D, et AUVINET E., Maire.

M. AUVINET Yvan a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint.

1 - Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 18 mai 2017

Le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité

2 –APPEL D'OFFRE MAISON COMMUNALE

Monsieur Le Maire présente l'ensemble des offres remises pour le marché de la maison communale.

Après délibération, et à l'unanimité, le conseil municipal décide de suivre l'avis de la commission appel d'offres réunie le mercredi 31 mai à 14h00 et retient les offres économiquement les plus avantageuses suivantes :

Intitulé du lot	Entreprise	Base vérifiée
LOTS		
Lot 1 : Démolition, aménagements extérieurs, abords, réseaux	SOFULTRAP	94 882,83 €
Lot 2 : GROS ŒUVRE	MIGOUT	264 958,75 €
Lot 3 : Désamiantage	DLD ENVIRONNEMENT	9 400,00 €
Lot 4 : CHARPENTE BOIS BARDAGE BOIS	COUDRONNIERE	62 935,32 €
Lot 5 : COUVERTURE TUILES ZINGUERIE		
Lot 6 : COUVERTURE ET ETANCHEITE	OUEST ETANCHE SAS	27 135,82 €
Lot 7 : MENUISERIES EXTERIEURES	JAUNET MENUISERIE SARL	58 624,00 €
Lot 8 : MENUISERIES INTERIEURESS	COUDRONNIERE	55 924,26 €
Lot 9 : CLOISONNEMENT ISOLATION	BROSSET SARL	70 182,68 €
Lot 10 : SERRURERIE	JARROUSSEAU ATELIERS	16 930,00 €
Lot 11 : FAUX PLAFONDS	Techni Plafonds	6 704,86 €
Lot 12 : CARRELAGE FAIENCE	RETAILLEAU SARL	17 886,59 €
Lot 13 : REVETEMENTS SOLS SOUPLES	SARL SOULARD LOIC	22 425,93 €
Lot 14 : PEINTURE	JOBART PEINTURE	20 404,95 €
Lot 15 : TEST ETANCHEITE A L'AIR	AVELYSE EURL	980,00 €
Lot 16 : NETTOYAGE	NETTOYAGE INDUSTRIEL DU	2 573,10 €
Lot 17 : CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE	TCS SARL	88 231,35 €
Lot 18 : ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES		
	sous total Lot	820 180,44 €
OPTIONS		
CAISSONS COULISSANTS	COUDRONNIERE	7 656,00 €
MUR MOBILE	COUDRONNIERE	9 710,00 €
	sous total option	17 366,00 €
	TOTAL LOT + OPTION	837 546,44 €

Le conseil municipal décide de relancer une consultation en procédure adaptée pour l'attribution des lots n°5 et n°18.

3- Autorisation célébration des mariages en dehors de la maison communale et transfert de la mairie.

Le procureur de la République a donné un avis favorable à notre demande de célébration des mariages en dehors de la maison commune en raison des travaux.

Il convient aujourd'hui de délibérer sur les deux points suivants :

- A compter du 29 août 2017 et ce jusqu'au 2 juillet 2018, les bureaux de la mairie seront situés au 7 rue des Glycines en raison des travaux de la maison communale. Les séances de conseil municipal auront lieu à l'étage de cette maison.
- De plus ces locaux sont inadaptés pour la célébration des mariages, les mariages durant cette même période seront célébrés à la périscolaire « Les P'tits Loups », Mr le Maire, officier d'Etat Civil y est autorisé à y transporter les registres d'état civil.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de délibérer favorablement sur ces deux points.

4- Révision des statuts de Vendée Eau

Monsieur le Maire rappelle que les Communes du Département, à l'exception de trois, ont transféré la compétence eau potable à des SIAEP qui ont délégué la distribution d'eau potable à Vendée Eau et conservé la partie production.

Vendée Eau est ainsi un syndicat mixte ferme constitué de 11 Syndicats de communes (SIAEP) compétents en matière de production d'eau potable. Vendée Eau exerce la compétence résultant de la distribution d'eau potable sur les 11 Syndicats. Les statuts actuels de Vendée Eau découlent d'un arrêté préfectoral du 18 mai 2011.

La Loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) entraîne plusieurs modifications relatives aux Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et aux Syndicats.

Dans ce cadre, Vendée Eau a engagé dès décembre 2015 un travail important de réflexion sur la refonte de ses compétences et de certains aspects de son fonctionnement institutionnel.

Ce travail conduit en lien avec un cabinet d'avocats (Landot & Associés) a fait l'objet d'une large concertation au sein du bureau de Vendée Eau, dans les SIAEP et avec les EPCI à fiscalité propre.

Vendée Eau souhaitant maintenir un service public de l'eau de qualité et une gestion optimisée de la ressource en eau sur le territoire a proposé une fusion à ses 11 SIAEP membres (délibération n°2017VEE01CS07 du 16 Mars 2017).

Le SIAEP Vallée de la Sèvre a délibéré le 23 Mars 2017 (délibération n°2017VAS01CS03) en faveur du transfert de la compétence production d'eau potable à Vendée Eau et de sa dissolution au 31 décembre 2017.

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion du SIAEP Vallée de la Sèvre à Vendée Eau pour l'intégralité de la compétence eau potable au 31 Décembre 2017. Le périmètre comprend les Communes listées dans la version la plus récente des statuts du SIAEP Vallée de la Sèvre.

5- Révision des statuts de la Communauté de Communes

Monsieur le Maire présente au conseil le nouveau projet de modification des statuts de la Communauté de Communes.

Ce projet introduit dans les statuts de la Communauté de Communes la compétence optionnelle « Eau » devant entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ces nouveaux statuts.

6- Fonds de concours – réhabilitation rue des Chênes et rue de la Montasserie

Monsieur le Maire informe le conseil que le Conseil communautaire dans sa séance du 3 mai dernier a répondu favorablement à notre demande de fonds de concours pour la réhabilitation de la rue des Chênes et rue de la Montasserie. La Communauté de Communes via les fonds de concours intervient à hauteur de 50% soit 80 465 €.

Le conseil municipal à l'unanimité délibère pour l'octroi des fonds de concours à hauteur de 80 465 €.

7- Révision des Loyers

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les loyers n'ont pas subi d'augmentation depuis le 1^{er} juillet 2014 (sauf les deux logements rue des Glycines suite à des améliorations). Il propose les augmentations suivantes :

Appartement n°1, loué à M. OGER Romain : 300.00 € *déjà augmenté en janvier 2016*

Appartement n°2, loué à M. BRETIN : 300.00 € : *déjà augmenté en avril 2017*

Garages, loués à M. Alexandre MASSÉ : 125.00 € à 126.00 €

Salon de coiffure, loué à Mlle Delphine BOCHEREAU : 319.00 € à 321.00 €

Boulangerie, louée au fournil des Trois Clochers : 452.00 € à 454.00 €

Local de stockage, loué à M. Loïc SOULARD : 50.00 € à 51.00 €.

Sachant que l'indice de révision annuelle des loyers est 125.90 pour le 1^{er} trimestre 2017 soit 0.51 %. (Minimum 1 € d'augmentation). L'ensemble du conseil approuve la révision annuelle des loyers.

8- Demande de subvention exceptionnelle – création d'une MAM

L'association MAM Fées des Merveilles regroupe trois assistantes maternelles au sein d'un même local pour exercer leur métier autour de 12 enfants maximum.

Dans le cadre de sa création, les assistantes maternelles ont demandé à la mairie une subvention exceptionnelle.

Malheureusement, la Communauté de Communes leur a octroyé une subvention (les MAM étant une compétence communautaire et non municipale), la mairie de Saint Martin ne peut venir en complément.

9- Vente de terrains lotissement le Vrignon IV

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une promesse d'achat a été signée concernant le dernier lot du lotissement du Vrignon IV.

10- Informations diverses

Site Internet : Le site Internet est en cours de construction. Les membres de la Commission communication et les conseillers sont invités à une relecture durant le mois de juillet, pour une mise en ligne si possible en septembre.

Food Truck : Mr VALLEE arrête son activité, il ne sera donc plus présent à St Martin le lundi soir.

Conseil Municipal des Enfants : Elections du Conseil Municipal des Enfants : Nous avons neuf candidats pour l'élection du Conseil des Enfants (professions de foi affichées dans le hall de la mairie), l'élection aura lieu le lundi 19 juin à 14h30.

Accessibilité handicapé : Devis acceptés pour l'accessibilité handicapé : Dans le cadre de la mise aux normes handicapé deux devis ont été acceptés l'un à hauteur de 2 736.12 € pour la salle de sports et l'autre pour 440.88 € pour la salle des jardins.

Dégradations : Deux jeunes ont dégradé les toilettes de l'étang ainsi que le transformateur à la salle de sports. Ces derniers ont été reçus par Mr le Maire et Alain LANDREAU. Ils se sont engagés à remettre en état, et à tout repeindre.

De plus suite à des incivilités, l'abri bus est fermé jusqu'à nouvel ordre.

Auto laveuse : Monsieur le Maire informe le conseil de l'achat d'une auto laveuse pour la salle des jardins, qui pourra aussi servir pour la partie administrative de la future mairie. Montant HT 1 980 € soit un prix TTC de 2 376 €.

Fermeture de la Mairie : La mairie sera fermée du lundi 7 au dimanche 13 août. Durant cette période, et en cas de décès, un agent de la Gaubretière se déplacera pour rédiger les actes. La mairie sera aussi fermée les samedis à compter du 8 juillet et réouverture le 26 août.

Déménagement : La mairie sera fermée le 29 août pour cause de déménagement, réouverture le mercredi 30 août au 7 rue des Glycines.

ROBOTS DE TONTE : Il est noté une mauvaise tonte de la pelouse du côté des panneaux publicitaires. Revoir avec Mr MARTIN ce qui peut être fait. (Peut être ramené le fil plus prêt de la main courante).

DATES A RETENIR :

- **Vendredi 16 juin à 14h00 : relevez le patrimoine de votre commune (PLUi)**
- **Dimanche 18 juin 2017 : Elections législatives**
- **Lundi 19 juin 14h30 : Elections du CME**
- **Lundi 19 juin 18h00 à 21h00 : Groupe de travail PLUi**
- **Vendredi 23 juin : Arrivée de Clémence CHAUVEAU Archiviste**
- **Dimanche 25 juin 2017 : 48^{ème} congrès départemental UNC AFN**
- **Lundi 26 juin à 17h00 : Réunion du CME**
- **Samedi 1er juillet 2017 : ST MARTINTAMMARE**
- **Jeudi 27 juillet Conseil Municipal**
- **Jeudi 7 septembre : Conseil Municipal**
- **Jeudi 5 octobre : Conseil Municipal**
- **Jeudi 16 novembre : Conseil Municipal**
- **Jeudi 14 décembre : Conseil Municipal**

Le secrétaire,



Le Maire

